



SERVICE ANIMATION ET LOCATION DE SALLES  
RÉGIE LOCATION DE SALLES

## ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES DES FÊTES ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés : \_\_\_\_\_  
(Nom et adresse de la compagnie)

certifions que le risque situé :

- salle \_\_\_\_\_  
- date \_\_\_\_\_  
- manifestation \_\_\_\_\_

est assuré par \_\_\_\_\_  
(Nom et adresse du preneur)

auprès de notre compagnie par la police n° \_\_\_\_\_

pour sa responsabilité locative concernant les bâtiments (risques locatifs) ainsi que les biens qui lui sont confiés par le bailleur (tels que : agencements, mobiliers, matériels...) pour l'ensemble des risques qu'il peut encourir du fait de son activité, notamment pour les risques :

**INCENDIES, EXPLOSIONS, DOMMAGES ÉLECTRIQUES, DÉGÂTS DES EAUX, VOL, BRIS DE GLACE, VANDALISME, DESTRUCTION, DÉGRADATION ET DÉTÉRIORATION.**

Pour sa responsabilité civile en tant qu'organisateur pour l'ensemble des dommages matériels et corporels qu'il peut occasionner à des tiers du fait de l'exercice ou à l'occasion de son activité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux occupés.

Il est prévu une renonciation à tout recours du preneur et de ses assureurs envers le bailleur et ses assureurs.

La période de garantie est fixée du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Pour valoir ce que de droit.  
(cachet et signature de l'assureur du preneur)